L'Autorité de la concurrence autorise le rachat du groupe Jardiland par le groupe InVivo (Gamm Vert, Delbard) sous réserve qu'il se sépare de 11 magasins.

Publié le 24 août 2018

Les parties à l'opération

Le 29 juin 2018, le groupe InVivo Retail, filiale de l'union de coopératives Union InVivo, qui anime notamment un réseau de points de vente sous enseignes Gamm Vert et Delbard, a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet d'acquisition du groupe Jardiland.

Les parties sont actives dans la distribution d'articles de jardinage, de bricolage, d'animalerie et d'aménagement extérieur.

Pour répondre aux problèmes de concurrence identifiés dans plusieurs zones de chalandise, InVivo a pris des engagements

Si l'opération ne soulève pas de problème de concurrence sur le marché amont de l'approvisionnement auprès des fournisseurs, compte tenu de la part de marché limitée de la nouvelle entité au niveau national, l'Autorité a en revanche considéré qu'elle créait des doutes sérieux d'atteinte à la concurrence dans plusieurs zones de chalandise locales.

L'Autorité a en effet considéré qu'à l'issue de l'opération, InVivo Retail aurait

détenu des parts de marché très importantes, supérieures à 60 %, dans plusieurs zones de chalandise, sans qu'une offre alternative crédible et suffisante permette de contrebalancer son pouvoir de marché. Dans chacune de ces zones, la prise de contrôle du magasin Jardiland (magasin intégré) ou Esprit Jardiland (magasin franchisé) était susceptible de conduire à des augmentations localisées de prix ou de dégradation de la diversité et de la qualité des produits et des services proposés, dans la mesure où l'opération conduisait à la disparition d'une offre concurrente aux magasins sous enseignes Gamm Vert ou Delbard. Dans chacune de ces zones, l'Autorité a relevé que les consommateurs seraient donc privés d'une offre alternative, sans que les concurrents présents dans ces zones soient susceptibles d'exercer une pression concurrentielle suffisante sur la nouvelle entité.

Pour garantir l'animation concurrentielle dans les zones concernées, InVivo se séparera de 11 magasins

L'Autorité a toutefois autorisé l'opération, sous réserve d'engagements de la cession de six points de vente et de la résiliation de cinq contrats de franchise qui devront être repris par un ou plusieurs réseaux concurrents[1].

Afin de remédier à ces préoccupations de concurrence, le groupe InVivo s'est engagé à céder à un concurrent six points de vente Jardiland ou Gamm Vert et à résilier cinq contrats de franchise Jardiland ou Gamm Vert, en favorisant la conclusion d'un nouveau contrat de franchise par un réseau concurrent. Ces engagements sont de nature à garantir le maintien d'une concurrence suffisante dans les zones concernées.

Les repreneurs présentés devront être agréés par l'Autorité qui s'assurera qu'ils seront à même de constituer une offre alternative crédible en matière d'articles de jardinerie, de bricolage, d'animalerie et d'aménagement extérieur dans chacune des zones concernées.

Les points de vente concernés par les engagements sont les suivants :

Zones de chalandise concernées par les engagements	Objet des engagements	Nature de l'engagement	Adresses des points de vente
Chartres	Delbard	Rupture de contrat de franchise	La Sablière 28630 Nogent-le-Phaye
Clamecy	L'Esprit Jardiland	Rupture de contrat de franchise	Avenue Saint-Exupéry-Allée Mermoz 58500 Clamecy
Cosne-sur-Loire	L'Esprit Jardiland	Rupture de contrat de franchise	116, avenue du 85ème de ligne 58200 Cosne-sur-Loire
Limoges Nord & Limoges Sud	Jardiland	Cession	25, allée du Moulin Pinard 87 100 Limoges
Migné-Auxances Poitiers	Jardiland	Cession	Rue de Poitiers 86 170 Migné-Auxances
Montélimar	Jardiland	Cession	Rue Louis Charpenne 26200 Montélimar
Pont-de-Beauvoisin	L'Esprit Jardiland	Rupture de contrat de franchise	Zone industrielle de la Baronnie 73330 Pont-de-Beauvoisin
Roanne-Mably	Gamm Vert[2]	Rupture de contrat de franchise	ZAC Les Plaines 42120 Perreux
Saint-Dizier Bettancourt-la-Ferrée	L'Esprit Jardiland	Rupture de contrat de franchise	Rue de la Vacquerie 52100 Bettancourt-la-Ferrée
Sevrey	Jardiland	Cession	ZAC Actisud – Allée des érables 71100 Sevrey
Vendôme	Jardiland	Cession	1 rue de Montrieux 41100 Naveil

[1]L'une des cessions envisagées étant soumise à l'accord préalable du conseil d'administration de la coopérative qui exploite le magasin concerné, une sixième résiliation de contrat de franchise portant sur un autre magasin présent dans la zone, présentant les mêmes caractéristiques que le premier, pourrait s'y substituer.

[2]In Vivo s'est engagé à rompre le contrat de franchise Gamm Vert du point de vente situé à Perreux et à céder le point de vente à un concurrent. Cependant, une telle cession est soumise à l'approbation du conseil d'administration d'Euréa. Si le conseil d'administration venait à refuser la cession, la partie notifiante s'est engagée

à rompre le contrat de franchise d'un autre magasin présent dans la zone.

Cession ne signifie pas fermeture du magasin mais changement d'enseigne

Les cessions demandées sont justifiées par la disparition d'une pression concurrentielle locale sur la nouvelle entité à l'issue de l'opération.
Leur objectif est de permettre la reprise des magasins et de leurs activités par une enseigne autre que Jardiland, Gamm Vert ou Delbard afin de maintenir l'animation concurrentielle dans la zone de chalandise concernée et ainsi garantir aux consommateurs une offre diversifiée en produits de jardinage, bricolage, aménagement extérieur et animalerie.

DÉCISION 18-DCC-148 DU 24 AOÛT 2018

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Jardiland par la société InVivo Retail

Consulter le texte intégral

Contact(s)

Yannick Le Dorze

Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14
Contacter par mail